Tit. Bibliothèque cantonale, Sion

Mercredi 9 septembre 1908. TELEPHONE 48me année. No 73.

CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.
" Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.
ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis

PRIX DES ANNONCES :
(la ligne ou son espace)
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct
RECLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

Appel

aux citoyens libéraux-démocrates valaisans

Chers concitoyens !

Le 6 novembre 1904, un banquet populaire et patriotique réunissait, à Saxon, une phalange de plus de 700 citoyens dévoués à la cause progressiste valaisanne.

Le succès de cette manifestation dépassait toute notre atttente et le souvenir en est encore présent à toutes les mémoires.

Aussi, de tous côtés, nos adhérents et amis souhaitaient-ils que la tradition de cette splendide journée ne se perdît pas.

C'est pour répondre à ce vœu que la dernière assemblée des délégués de notre parti a décidé unanimement qu'un nouveau banquet aurait lieu, à Saxon, le **dimanche 13 septembre courant.**

Nous venons dès lors faire appel à tous les citoyens progressistes pour les convier chaleureusement à cette patriotique manifestation qui a pour but de resserrer les liens d'amitié et de solidarité qui nous unissent.

Cette journée rappellera aux vétérans de la politique les heures d'enthousiasme du passé ; elle donnera à ceux qui soutiennent aujourd'hui le poids des luttes quotidiennes le réconfort, la persévérance et l'élan nécessaires ; elle initiera les jeunes à la vie politique et leur montrera la voie à suivre pour le triomphe des idées démocratiques et progressistes.

Elle groupera les citoyens de tous les âges en un faisceau résolu et compact, prêt à tous les efforts et à tous les sacrifices et mû par le mâle désir et l'énergique volonté de travailler au seul bien de la patrie !

Chers concitoyens !

Glorieuses sont les traditions du parti progressiste valaisan. Notre indépendance nationale et notre émancipation politique sont son œuvre. Dans le domaine économique et social il a marqué fortement son empreinte et, dans les progrès réalisés, il peut revendiquer la large part qui revient à l'initiateur et au véritable pionnier.

Nous voulons et vous voulez tous rester dignes de nos devanciers et prouver que la même ardeur et le même amour de la patrie nous guident.

La transformation économique qui s'opère dans notre canton nous impose des devoirs nouveaux ; elle est le précurseur d'une évolution des idées dans un sens libéral et franchement démocratique.

A nous d'accélérer ce mouvement et de hâter l'heure où triompheront enfin les vrais principes de justice sociale et d'émancipation politique ; à nous de faire de notre pays une terre de vraie liberté, de fraternité et de progrès.

Nos adversaires, inquiets de cet avenir, serrent leurs rangs pour faire front au souffle novateur ; à nous d'opposer à la réaction le rempart infranchissable de nos volontés et de nos énergies pour préparer la victoire décisive.

Chers concitoyens, venez nombreux à Saxon et en avant pour l'œuvre progressiste, utile et féconde !

Pour le Comité libéral-démocratique :

Le secrétaire, Adolphe BRUTTIN — *Le président,* Amédée DÉNÉRIAZ

Les revendications des cheminots

Les cheminots ne sont pas satisfaits du sort qui leur est fait par les C. F. F. Au cours de la semaine dernière, une cinquantaine de représentants des diverses associations du personnel des chemins de fer avec leurs présidents centraux et leurs secrétaires généraux sont venus à Berne solliciter une entrevue avec la Direction générale des C. F. F., à l'effet de lui présenter leurs desiderata et observations relativement à la revision de la loi sur les traitements.

Ils ont été reçus par trois membres de la Direction générale. Après des rapports présentés par les secrétaires généraux Duby, Rimathé et Brand, et les observations des présidents centraux des associations du personnel, le président de la Direction générale, M. Weissenbach, qui dirigeait les délibérations, a déclaré qu'il prenait acte des desiderata du personnel et qu'il en tiendrait compte dans la mesure du possible, lorsque des propositions seront soumises à la commission permanente du Conseil d'administration. En principe, il a été d'avis que le règlement de la question des traitements du personnel ne devait pas être influencé défavorablement par la dépression économique générale actuelle.

Ce que réclament les cheminots, c'est l'égalité devant le traitement ; ils ne veulent et ne peuvent pas comprendre que les autres catégories d'employés fédéraux, ceux des postes, des télégraphes, de l'administration centrale, des douanes, etc., soient plus favorisés qu'eux au point de vue des traitements. Peut-on dire qu'ils ont tort ? Décidément non ; ils ont toutes les raisons. La différence qui existe à leurs dépens n'est pas petite : en effet, pour les autres employés fédéraux, le minimum du traitement est de 1800 francs, pour les cheminots il n'est que de 1,200 fr. C'est donc 600 fr. en moins. Et cette énorme différence se maintient dans la plupart des catégories, expose le *Démocrate.*

A la vérité, ils sont, eux et les membres de leurs familles, au bénéfice de grandes facilités de voyage ; mais cet avantage ne compense pas suffisamment les désavantages sérieux : par exemple la responsabilité pénale, à laquelle les cheminots sont continuellement soumis, et le danger que présente l'exercice de leur profession.

Tandis que, pour tous les autres employés de la Confédération, il suffit d'être honnête pour se trouver à l'abri de toute poursuite pénale, un moment de négligence met le cheminot dans le cas d'être cité devant le juge de police et même devant les assises. Le cheminot répond de la vie et de la sécurité du public voyageur ; s'il arrive un malheur, c'est sa liberté qui est en jeu. Et pourtant, le plus souvent, ce n'est ni par négligence ni par oubli qu'un désatre se produit : il peut arriver qu'une de ses facultés lui refuse son service ; que sa vue, son ouïe subissent un temps d'arrêt dans leurs fonctions. Les directeurs des chemins de fer ont dû se convaincre que la responsabilité des cheminots est limitée par leurs conditions physiques. Aussi ont-ils institué, pour le personnel du service de la traction et du service extérieur des gares, un contrôle médical qui se fait tout les cinq ans ; les organes de la vue et ceux de l'ouïe particulièrement sont l'objet d'un examen très attentif, et les cheminots qui présentent des points faibles sont éliminés du service. Aucun autre employé fédéral n'est soumis à une règle aussi sévère.

Il faut tenir compte encore du danger personnel auquel les cheminots sont exposés sans cesse dans l'exercice de leurs fonctions ; un faux pas... et un homme tombe sous les roues, qui en un clin d'œil anéantissent sa vie en pleine vigueur et jette le deuil dans une famille.

Pourquoi donc le cheminot n'aurait-il pas droit à une rémunération équitable de son travail ? Et, en tout cas, pourquoi ne le traiterait-on pas aussi bien que ses collègues de toutes les autres catégories d'employés fédéraux ? Il y a encore à remarquer que la Société du Gothard paie bien mieux son personnel que les C. F. F. ; même sous le régime de l'ancienne Société du Jura-Simplon, le minimum était porté à 1,350 francs.

La crise actuelle, la dépression que nous traversons, ne va pas durer bien longtemps les recettes des C. F. F. remonteront encore ; que l'on étudie, en outre, les économies nécessaires par la simplification du service, mais que l'on donne aux cheminots la satisfaction à laquelle ils ont droit. Ce n'est pas faire de la bonne administration, de l'économie sage que de payer mal le personnel qui fait le service des chemins de fer.

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

29

LE MARIAGE DE GABRIELLE

PAR

DANIEL LESUEUR

Ouvrage couronné par l'Académie française

XII

Il faisait extrêmement beau. L'air était doux, le soleil encore voilé par cette brume légère qui annonce les journées chaudes. Dans la rue de Paris, les volets des croisées et les devantures des boutique s'ouvraient avec un bruit joyeux. A droite, entre les maisons, au fond de toutes les rues transversales, on voyait se dresser les mâts des vaisseaux. En face s'élevait la côte d'Ingouville, avec ses blanches habitations qui, du sein de leurs nids de verdure, semblaient rire aux rayons du matin.

La voiture passa derrière l'hôtel de ville et descendit le boulevard de Strasbourg ; puis elle quitta les quartiers élégants et les voies larges, elle entra dans la rue d'Etretat.

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

Gabrielle ne connaissait pas le Havre et regardait tout avec curiosité. A mesure qu'elle s'éloignait du port, l'aspect de la ville devenait moins intéressant ; mais ce qu'elle était surtout impatiente de contempler, c'était la vue qui l'attendait en haut de la falaise, cette vue immense de la mer, du Havre et de l'embouchure de la Seine, la plus belle, a dit Chateaubriand, après Constantinople.

Elle descendit de voiture à l'entrée d'un petit sentier, le plus singulier petit sentier et le plus charmant que l'on puisse voir ; il grimpe entre deux rangées d'arbres énormes, à peine séparés d'un mètre, et dont les racines saillantes le transforment en escalier. L'ascension fut assez longue, mais Gabrielle la trouva délicieuse.

C'est ainsi qu'elle parvint sur la falaise.

Elle voyait donc enfin la mer comme elle avait désiré la voir ! Ce n'était plus l'espace borné, la bande bleuâtre et étroite qu'elle apercevait de ses fenêtres à Trouville : c'était l'immensité, l'infini. Sur la surface étincelante de cet abîme, les plus puissants voiliers semblaient des feuilles mortes jetées par le vent sur le sein d'un lac ; des milliers et des millions de vagues, que la distance aplanissait, se confondaient en un frissonnement unique, incessant et doux. A cette grande hauteur, aucun bruit ne parvenait que la voix imposante, quoique affaiblie, de la mer.

Gabrielle s'était avancée sur la falaise aussi loin qu'il était possible de le faire sans imprudence. Elle paraissait tout à fait absorbée dans la contemplation de l'Océan. En se tournant un peu à gauche cependant, elle eût embrassé du regard une autre partie de cet incomparable panorama, non moins digne de son admiration : c'était la ville du Havre, au pied de ses collines chargées de verdure ; ses bassins, sa jetée, ses vaisseaux innombrables ; c'était la Seine, dont les eaux, en se précipitant dans la mer, traçaient au loin à travers l'azur un monstreux sillon jaunâtre. La jeune fille se décida à jeter à la fin un coup d'œil vers la terre ; il est probable qu'elle rendit justice à la beauté du spectacle qui l'attendait de ce côté ; elle dut l'examiner jusque dans ses détails, car elle remarqua dans le port la double cheminée rouge d'un bateau transatlantique.

Quand elle eut assez regardé et la Seine, et la mer, et la ville, elle entra dans la chapelle consacrée à Notre-Dame-des-Flots. Tandis que sa femme de chambre s'agenouillait pour prier, Gabrielle se mit à examiner curieusement les ex-voto qui couvraient les murs. Presque tous avaient été placés là en signe de reconnaissance après quelque délivrance signalée, et presque tous par des marins sauvés d'un naufrage ou par leurs familles. Une seule des inscriptions exprimait une prière, et celle-là si navrante que Gabrielle en fut frappée. C'étaient ces mots, gravés sur une simple tablette de marbre : „Mère des douleurs, prenez pitié de moi !" Une initiale et une date, et voilà tout... Mais que de tristesse dans ce cri ! Ce n'était pas une souffrance ordinaire, une épreuve visible qui avait dû l'inspirer, mais quelque affreuse torture morale, l'étreinte peut-être d'une effroyable tentation. Il y avait dans cette supplication quelque chose de si mystérieux et de si mélancolique que les larmes remplirent les yeux de Gabrielle.

Cependant l'heure avançait, et elle songeait à s'éloigner, lorsqu'elle s'aperçut que Céline s'était endormie sur son prie-Dieu. La pauvre fille avait attendu pendant une partie de la nuit le retour de sa jeune maîtresse, et, la promenade au grand air du matin ayant sans doute achevé de l'accabler, elle venait de se laisser surprendre par le sommeil.

Pour certaines âmes, un instant de solitude en face d'une nature sublime est un plaisir inappréciable. En sa qualité de jeune fille du monde, Gabrielle rencontrait rarement cette jouissance. Elle se garda bien d'appeler sa femme de chambre ou de faire le moindre bruit ; mais, s'échappant sur la pointe du pied, elle vint se placer sur le seuil de l'église.

Un petit enclos et une grille, au-delà la crête verdoyante de la falaise, le ciel et l'Océan, voilà ce qui s'offrait à ses regards.

Contre la grille, tournant le dos à l'église, un jeune homme était appuyé. Gabrielle le reconnut et retint un cri : c'était René.

Elle mit ses deux mains sur sa poitrine, comme si elle eût craint que les battements de son cœur ne pussent la trahir, et, cherchant un appui contre une des colonnettes de pierre qui, en s'arc-boutant, formaient la porte, elle le regarda longuement.

Elle eut le temps de dominer son émotion et de réfléchir ; ce qu'elle éprouva, après le premier moment de joie souveraine, fut une inquiétude vague, un secret désappointement.

Dans son imagination de jeune fille, René, depuis deux ans, s'était transformé au physique dans les mêmes proportions qu'au moral. Elle ne pouvait pas le vouloir plus beau : au contraire, elle l'avait rêvé moins charmant, mais plus imposant, plus fa-

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat accorde son approbation, moyennant certaines réserves, aux plans de construction présentés par l'imprimerie St-Augustin, à St-Maurice.

— Il décide que les ateliers de la Société anonyme d'entreprise et de constructions à Loèche-Souste doivent être soumis au régime de la loi fédérale sur les fabriques.

— Il approuve, sous certaines réserves, les plans d'agrandissement des ateliers de la fabrique de MM. Martin et Cie à Ardon.

— Il est accordé à M. Emile Cathrein, à Gliss, un permis de flottage par la Gamsa, pour environ 400 stères de bois de chauffage.

— Il est accordé à Mme Marie Andréoli, Italienne, au vu de son diplôme de l'Université de Pavie, l'autorisation de pratiquer comme sage-femme dans les districts de Rarogne et Loèche, pendant la durée des travaux du chemin de fer du Lœtschberg.

Apprentissages. — La commission cantonale des apprentissages a pris les décisions suivantes :

Les jeunes gens apprentis qui n'auraient pas rempli strictement toutes les conditions exigées par les règlements fédéraux et qui, pour des raisons spéciales, seraient cependant admis à subir les examens de fin d'apprentissage, devront, à l'avenir, payer une finance d'inscription de fr. 10, se décomposant comme suit :

Fr. 5, finance d'inscription ordinaire.

Fr. 5, finance représentant le subside fédéral non perçu en pareil cas.

Les parents qui ont leurs enfants en apprentissage chez eux-mêmes doivent, à l'avenir, en faire part au Secrétariat cantonal des apprentissages, s'ils veulent que ceux-ci puissent profiter des bienfaits de la loi sur la matière. La non observation de cette prescription serait un empêchement à l'acceptation de leurs enfants aux examens.

Il est décidé de ne pas délivrer le diplôme à un apprenti qui a présenté un certificat en faux de son ancien patron.

Au vu des art. 11 et 17 du règlement sur l'apprentissage, du 13 mai 1904, deux apprentis, qui n'avaient pas suivi régulièrement les cours professionnels, sont éliminés de la liste des participants aux examens.

Il est décidé de refuser la délivrance du diplôme à deux autres apprentis, qui ont fait leur apprentissage chez leur père, mais qui n'ont pas suivi les cours professionnels, qui se donnaient dans la localité, ce au vu des art. 11 et 17 du règlement sur l'apprentissage.

La Direction du Musée industriel est autorisée à faire les démarches nécessaires pour organiser dans le cours de l'automne un cours de boissellerie.

Au Lœtschberg. — Il paraît que l'entreprise du chemin de fer du Lœtschberg n'a pas l'intention de déblayer plus loin que cela a eu lieu dans le tunnel les matériaux amoncelés par l'éboulement, ce qui permet de supposer que la direction de la galerie nord subira une modification. Le gouvernement bernois estime toutefois que le déblaiement doit avoir lieu jusqu'à proximité de l'endroit d'où ces matériaux ont pénétré dans le tunnel. Il n'est pas convenable, selon lui, que les cadavres des Italiens surpris par l'avalanche soient abandonnés. D'autre part, ces corps morts peuvent infecter l'eau qui sort du tunnel et que plusieurs habitants de Kandersteg utilisent comme boisson. En conséquence, le Conseil exécutif requiert de l'entreprise le déblaiement des matériaux.

Congrès international des hôteliers à Rome. — Nous avons annoncé que du 7 au 12 novembre aura lieu à Rome le Congrès international des hôteliers sous le haut patronage de S. M. le roi d'Italie.

A cet effet le Comité d'organisation, à Rome, adresse aux sociétés d'hôteliers de tous pays l'appel ci-après :

„Vos collègues qui se préparent à vous recevoir avec la plus grande cordialité, espèrent que vous prendrez part en grand nombre à cette réunion avec vos familles et que vous garderez de votre séjour chez nous le meilleur souvenir, non seulement parce que vous aurez l'occasion de discuter et de résoudre d'importantes questions qui intéressent notre industrie, de renouveler des amitiés anciennes et d'en former de nouvelles, mais spécialement pour l'impression puissante que produit sur tout le monde notre Rome superbe avec ses mille monuments, preuves vénérables d'une époque de splendeur et de gloire.

En attirant votre attention sur le programme que nous vous remettons, nous vous prions, pour faciliter le travail du Comité organisateur, de bien vouloir nous envoyer au plus vite votre adhésion et nous dire combien de personnes de votre famille vous accompagneront.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, etc.

Pour les cartes et programmes de la fête s'adresser à M. Jos. Seiler, à Gletsch, ou à M. Escher, Grand Hôtel de la Poste, à Brigue.

Hôtels de Zermatt. — La „Société des hôtels de Zermatt" a décidé d'augmenter son capital de 500,000 fr.

Loèche-Souste. — *Accident de train.* — Jeudi matin, à la Souste, un ouvrier italien a été serré entre deux wagonnets chargés. Il a été transporté à l'hôpital de Sierre dans un état grave.

Une musique italienne à Sion. — L'année dernière, l'„Harmonie" municipale de Sion faisait sa grande excursion à Pallanza et aux îles Borromées. La „Filarmonica" de Pallanza lui avait réservé le plus cordial accueil. Avant hier, dimanche, cette fanfare italienne est venue lui rendre sa visite.

Elle a été accueillie à la descente du train, à 11 ½ h. aux sons de l'„Harmonie municipale". Une grande foule se pressait aux abords de la gare.

L'„Harmonie" et la „Filarmonica", cette dernière forte de 26 membres en élégant costume, se sont rendues en cortège jusqu'à l'Hôtel de Ville où chacune a exécuté un morceau aux applaudissements du nombreux public.

Au dîner qui a été servi à l'Hôtel du Midi il y a eu un échange de paroles très cordiales entre M. Ch.-Alb. de Courten, président de la ville et M. le président de la „Filarmonica".

Le soir à 4 ½ h., la „Filarmonica" a donné, au jardin du Café de la Planta, un concert qui a débuté par l'exécution de l'hymne national suisse ; ce concert, très bien exécuté, a duré jusqu'à 7 ¼ h. et a été fort goûté. Les auditeurs ont pu se convaincre que la réputation du talent musical de nos voisins de l'autre côté du Simplon est bien méritée.

A l'issue du concert, M. Albert de Torrenté, président de l'„Harmonie" de Sion, a chaleureusement remercié les musiciens de Pallanza.

La „Filarmonica" est repartie de Sion, lundi soir, par le train de 5 h. 42.

Tir de Sion. — Le tir annuel de la Cible de Sion, commencé samedi matin, par la pluie, a été favorisé ensuite par un temps exceptionnellement beau; les tireurs ont été nombreux spécialement dans la journée de dimanche ; on en a compté 127, et une grande animation n'a cessé de régner au stand.

Voici quelques résultats :

Concours de section

Sur 12 sections inscrites, 8 ont obtenu des prix.

1. Dernières cartouches, Lausanne, 1773 points, 30 fr; 2. Les Amis, Vouvry, 1760 p., 25 fr.; 3. Armes réunies, Vevey, 1612 p., 20 fr.; 4. Les Bracailleurs I, Genève, 1602 p., 10 fr.; 5. Le Simplon, Brigue, 1499 p., 10 fr. ; 7. Chasseurs, Sierre, 1479 points 10 fr.; 8. Stand I, Sion, 1411 p., 10 fr.

Cible Bonheur

	Points	Fr.
1. Fouvy Louis, Vevey	100	120
2. Aeschbach Rod., Genève	99/94/92	100
3. Maret François, Sion	99/94/91	90
4. Pappon Henri, Sierre	98/92	80
5. Chessex Marius, Territet	98/99	70
6. Gay Joseph, Sion	98/88	65
7. Gottsponer L., Visperterminen	98/85	60
8. Sauser Ch., Chaux-de-Fonds	97/93	55
9. Mayor Georges, Lausanne	97/87/86	50
10. Giroud Vincent, Ollon	97/87/82	50
11. Kuffer Julien, Genève	97/84	40
12. Schaller Jean, Genève	96/93	35
13. Couchepin Jules, Martigny	96/91	30
14. Sommer Fritz, Vevey	96/86	28
15. Walther Rodolphe, Sierre	95/94	26
16. Gauthey Edouard, Clarens	95/91	24
17. Rossat-Massey, Blonay	95/90	22
18. Savary Jules, Montreux	95/87	20
19. Dubuis Emile, Sion	95/86	20
20. Simonetta Jules, Martigny	94/94	20

Couronnes individuelles

a) Concours de groupes (400 p. et au-dessus)

1. Chessex Marius, Montreux	409
2. Papon Henri, Sierre	409
3. Savary Jules, Vouvry	404
4. Walther Rod., Sierre	404

b) Cible „Valère" (260 points et au-dessus)

1. Nicollier Marius, Clarens	278/229
2. Vaucher Léon, Battes	278/223
3. Vonnez Eugène, Carouge	265/245
4. Fouvy Louis, Vevey	265/234
5. Luthy Frédéric, Genève	265/199
6. Baumgartner Joh., Zurich	265/197
7. Stäubli Oscar, Viège	263
8. Charbonnier Etienne, Genève	261

Primes

a) Ont tiré la „Channe de 2 pots" (60 cartons) les Valaisans ci-après :

Maret François, Sion — Schmid Charles, Sion — Rey Adolphe, Sierre — Sidler Alphonse, Sion — Widmann Otto, Sion — Pappon Henri, Sierre — Larissa-Jacques, Sion.

b) Ont tiré la „Channe de 1 pot" (35 cart.)

Maret François, Sion (2) — Gay Joseph Sion (2) — Sidler Alph., Sion — Nicollier Alph. Sion — Wolff Louis, Sion.

c) Ont tiré la paire de petites channes „quartette et demi quartette" (30 cartons)

Simonetta Jules, Martigny-Bourg — Charton-Manzetti, St-Gingolph — Walther Rodolphe, Sierre — Dr Luib, Monthey.

d) On tiré le „bâtillon" (10 cartons)

Schmid Charles, Sion — de Kalbermatten Fr., Sion — Couchepin Jules, Martigny-Bourg — Lagger Ernest, Viège — Stäubli Oscar, Viège — Gottsponer Oswald, Visperterminen — Charton-Manzetti, St-Gingolph — Wyer Louis, Viège — Imesch Léopold, Sierre — Béguelin, horl., Sion — Widmann Otto, Sion — Wolff Louis, Sion.

Vandalisme. — A propos des 800 ceps de vigne coupés par un gredin quelconque dans une vigne de M. Kœbel, à Conthey, on a cherché à mettre le fait à la charge d'un fou et on a même insinué dans un journal qu'il était peut-être l'œuvre d'un parti politique aux théories subversives !

Il serait plus honnête d'attendre la vérité, qui devra sortir un jour et qui jettera peut-être une lumière moins terne sur cette mystérieuse et scandaleuse affaire.

Véritas.

Les pilleurs d'églises. — Deux agents de sûreté de Genève arrêtaient samedi, en ville, pour vagabondage, un nommé Thomas. Ce dernier fut trouvé porteur d'objets religieux coupés en morceaux. Le département de justice et police a signalé des faits, en donnant une description détaillée des objets trouvés en la possession de Thomas, à la police du Valais, où des vols d'église ont été commis récemment. La police de Sion a répondu hier lundi en demandant l'extradition de Thomas, qui paraît être un dangereux malfaiteur.

— Vendredi dernier des enfants ont trouvé, dans un canal près du pont de la Dranse à la Bâtiaz, des fragments de vases sacrés ; M. le brigadier Gertschen, en fouillant plus profond le sable, y découvrit encore le piedestal d'un crucifix et de deux couverts de ciboire, objets reconnus provenir du même vol à l'église de Bramois ; ils ont été remis au tribunal de Sion.

Nendaz. — *Rupture de canalisation.* — Samedi, vers les 7 heures du matin, la canalisation de la prise d'eau de la Printze, de M. G. Stächelin, s'est rompue en-dessous du village de Basse-Nendaz.

On attribue cet accident à la mauvaise facture de l'ouvrage ou à un affaissement de terrain. Il en est résulté un éboulement d'environ 1500 m³, projeté dans le lit de la rivière et qui a fait déborder celle-ci près d'Aproz, inondant momentanément prés et jardins.

Chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey — L'assemblée des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey s'est réunie jeudi sous la présidence de M. Alphonse Dubuis, conseiller national.

Les comptes de construction de la ligne ont été approuvés. A fin 1907, le compte d'exploitation accuse, pour 9 mois, un excédent de recettes de fr. 17,818.86.

Le conseil d'administration et les contrôleurs ont été réélus par acclamation.

Excursion à Champéry. — La Société suisse des commerçants, section de Sion, fera, le 20 septembre courant, jour du Jeûne fédéral, sa promenade annuelle à Champéry.

Seuls les membres de la Société, ainsi que leurs familles pourront y participer.

Une liste de participation sera présentée aux membres avant le 18, dernier délai d'inscription.

Val d'Illiez. — Le *Nouvelliste* de ce jour, sous le titre „Val d'Illiez et le *Confédéré*", contient une correspondance filandreuse qui veut être un plaidoyer en faveur de l'auteur de l'injustice commise à Val d'Illiez au préjudice d'un instituteur qui a fait ses preuves et de laquelle nous avons entretenu nos lecteurs.

Cette correspondance est signée: *Un étranger.*

Quelle créance peut-elle trouver dès lors auprès du public impartial ? C'est pourquoi nous nous abstiendrons de la discuter.

Lorsqu'on est étranger on ne s'immisce pas dans notre ménage communal ou cantonal. On reste coi. Le bon sens le dit. V.

---

rouche et plus superbe ; ses traits avaient dû vieillir quelque peu sans doute, prendre un caractère plus énergique, porter la trace des fatigues et des luttes. Dans l'homme debout devant elle, elle ne trouvait rien de tout cela.

Il est vrai qu'elle ne voyait pas son visage ; mais cette taille élégante, ce port de tête absolument noble et hautain, ces vêtements recherchés, cette pose un peu molle et pleine de grâce, c'était toujours le comte de Laverdie... Dieu ! si après tout il n'avait pas changé ! S'il allait tourner vers elle ces yeux si fiers et si froids qui ne lui avaient jamais parlé, dont le regard indifférent avait glacé son jeune amour !

Une terreur étrange s'empara d'elle à cette pensée. Elle se souvint de la triste inscription qu'elle avait lue dans la chapelle. Machinalement, elle se prit à répéter au fond du cœur ces quelques mots : Prenez pitié de moi !... Les mains toujours croisées sur sa poitrine, le regard toujours attaché sur le jeune homme, il lui semblait que c'était à lui qu'elle adressait cette prière déchirante. Son angoisse devint si intense qu'elle souhaita sincèrement de mourir avant qu'il eût tourné la tête.

Tout à coup, brusquement, comme si on l'eût touché, René se retourna.

Sans aucun doute, pendant une seconde, il dut croire à une hallucination, à la vue de cette ravissante figure, se détachant sur le fond sombre de l'église, entre les deux colonnettes blanches, comme dans un cadre ; mais on n'a pas d'hallucination en plein jour, au grand soleil, et en face de la mer. Une émotion indescriptible se peignit sur son visage, et il murmura d'une voix basse, profonde, passionnée : — Gabrielle !

Il poussa la petite grille et il entra.

Elle le regardait s'avancer sans rien dire. Ses deux mains restaient appuyées sur son cœur, et, dans ses grands yeux clairs et doux, des larmes de joie montaient.

Quand il fut tout près d'elle : — Me voilà, dit-il avec douceur.

Et il ajouta :

— Me permettez-vous à présent de vous dire que je vous aime ?

Alors elle détacha ses deux petites mains de son sein gonflé et les lui tendit.

— Toujours ! lui répondit-elle en souriant.

XIV

Un but de voyage que l'on ne propose pas assez souvent à de jeunes époux désireux de voir sous des cieux lointains se lever leur lune de miel, c'est la chute du Niagara. Il est vrai que, si leur intention était de se cacher pour jouir de leur bonheur à l'abri des importuns et des indiscrets, ils feraient bien d'aller plus loin encore. Il paraît, en effet, que René Laverdie et sa jeune femme n'ont pu visiter ces parages sans être reconnus et sans que l'on commentât aussitôt dans Paris les raisons d'un si excentrique voyage de noces. On suppose que la première idée en germa dans la tête romanesque de Gabrielle ; son mari considéra ceci comme une grande preuve d'amour et fut heureux de lui montrer cette nature admirable, au sein de laquelle il avait travaillé, souffert, et songé à l'ineffable récompense qui l'attendait.

Ce ne sont pas là, du reste, les dernières nouvelles qu'il a été possible de se procurer de cet heureux couple.

Dans un boudoir élégant d'un petit hôtel de la rue de Berry, une vieille dame est assise. Elle paraît fort émue, et, malgré la grande dignité de son maintien et de ses manières, le trouble qui l'agite devient tout à coup tellement impérieux qu'il ne lui permet plus de rester en place. Elle se lève donc enfin. Elle s'approche de la pendule et regarde l'heure ; puis elle soulève les rideaux d'une fenêtre et jette un coup d'œil dans la rue. Il y a tant d'ardeur et d'intérêt dans son regard, qu'on le croirait retenu au dehors par une scène des plus intéressantes ; pourtant aussi loin que la vue peut s'étendre, on n'aperçoit que des trottoirs déserts sur lesquels tombe sans bruit une pluie fine et persistante. Devant la maison, toutefois, stationne un coupé de maître. A l'apparence lourde et paisible du cheval gris, à l'air indifférent du vieux cocher enveloppé dans son manteau de toile cirée sans nul souci de la tenue, à l'aspect bourgeois et fatigué de tout l'équipage, on reconnaît la voiture du médecin.

La maladie visite donc cet intérieur ? Tout cependant y paraît doux, gracieux, paisible ; et ce n'est pas précisément de l'inquiétude que les traits de cette vieille dame expriment.

Soudain la porte s'ouvre : un jeune homme entre dans la chambre.

— Eh bien, chère tante, dit-il, rien encore de nouveau. Rien à craindre pourtant ; le docteur est très satisfait. Mais vous ne voulez vous pas la voir ?

— Non, mon enfant : sa mère est là, c'est suffisant. Ah ! que ces heures me paraissent longues !

Le jeune homme s'approche de la vieille dame et lui prend affectueusement la main.

— Vous nous en voudriez beaucoup, n'est-ce pas, si c'était une fille ?

— Je ne vous le pardonnerais jamais, répond-elle avec un sourire.

Il s'éloigne et elle reste seule. Ce dernier moment lui semble éternel, mais enfin la porte se rouvre ; René paraît sur le seuil. Son expression est si triomphante qu'elle ne laisse aucun doute sur la réponse qu'il va donner au regard anxieux de sa tante.

Cette réponse est là, du reste, vivante, sous la forme fragile d'un petit enfant nouveau-né. Une femme le porte avec des précautions infinies, et soulève des flots de dentelle pour le montrer à la marquise. Celle-ci le prend : c'est un garçon ! Elle le contemple avec ivresse.

Désormais, elle peut mourir, cette vieille dame ; sa mort sera joyeuse : elle vient de serrer contre son cœur un petit comte de Laverdie, marquis de Saint-Villiers.

FIN

☞ Nous prions nos abonnés de nous excuser du retard apporté à l'expédition du n° de ce jour ; à la suite d'accident arrivé sur la ligne électrique, le courant nous a fait défaut.

L'automobile et la montagne. — Un essai de transport par automobile a été fait d'entente entre la Confédération et le Département des travaux publics du canton de Vaud, depuis Lavey-Village, en Riondaz, au pied de la Dent de Morcles. La course a pleinement réussi. Assistaient à la course : M. le lieutenant-colonel Alfred Torricelli, des fortifications, accompagné de M. Dufour, constructeur. L'automobile a mis 28 minutes pour monter de Lavey à Dailly, le 3, et elle est redescendue le 4 au matin.

Entremont. — *Trouvaille.* — On mande au *Nouvelliste* que samedi dernier des ouvriers occupés aux travaux de construction du chemin de fer Martigny-Orsières ont découvert près de Bovernier sous un gros bloc de pierre au bord de la route, une cassette entièrement pourrie contenant trois mille pièces de monnaie tessinoise au millésime de 1835.

— *Découverte macabre.* — Samedi aussi des passants ont découvert vers la morgue d'en bas au Grand St-Bernard le cadavre d'un homme bien mis, paraissant âgé d'environ 30 ans, inconnu, mort la veille.

Le percement du Mont-Blanc. — Jeudi prochain aura lieu, à Courmayeur, la réunion des délégués techniques et parlementaires italiens et français pour fixer les bases du percement du Mont-Blanc. La réunion examinera aussi le tracé des voies d'accès sur le versant français.

Les députés et sénateurs des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, du Rhône, de l'Ain, du Jura et d'autres départements intéressés, font partie de la délégation française.

Prochaines vendanges. — Notre vignoble valaisan a bonne apparence. La maturation du raisin se fait régulièrement et de façon très rapide, en sorte que les vendanges pourraient avoir lieu plus tôt qu'on ne l'avait cru tout d'abord. De partout les nouvelles concernant la future récolte sont excellentes. Dans les régions visitées par la grêle ou endommagées par les grandes pluies d'orage, ce qui reste de la récolte a pris un heureux développement. Il en résulte que, dans l'ensemble, la récolte s'annonce comme satisfaisante. C'est le mois de septembre qui va décider de la qualité. On a tout lieu de croire qu'elle sera bonne. Quant au prix, rien n'en a transpiré jusqu'ici.

Etat-civil de Martigny

Mois d'août 1908

Naissances

Moret Georges de Guillaume, Combe ; Rosso Frédéric de Louis, Combe ; Landry Marie de Joseph, Ville ; Pillet Paul d'Alexis, Ville ; Vouilloz Simone d'Antoine, Ville ; Corthey Jeanne de Jules, Ville ; Vadi Adrienne d'Albert, Ville ; Amoedi Léon de Léon, Combe ; Chappot Régis d'Emile, Bâtiaz ; Meunier Emma d'Albert, Combe ; Dubulluit Emile de Jean, Bâtiaz ; Coquoz Claire d'Edouard, Ville ; Couchepin Juliette de Jules, Bourg ; Monnet Jules de François, Bourg ; Bovisi Marius d'Antoine, Ville ; Piot Pierre de Marius, Bourg ; Guex Maurice de Jos.-Ant. Combe ; Bompard César de Fernand, Ville ; Rouiller Gabrielle de P.-J., Combe ; Wieland Eugénie de Paul, Ville.

Décès

Rausis Louis de Jean, Combe, 26 ans ; Lugon Virginie de Philippe, célibataire, Bâtiaz Verrerie, 71 ans ; Besse Florentin de Jean-Guillaume, veuf, Combe, 74 ans ; Vouilloz Louise, née Depoisier, veuve, Ville, 65 ans ; Giroud Adolphe d'Adolphe, célib., Charrat, 21 ans : Sauthier Jos., de Hilaire, veuf, Charrat, 76 ans ; Pierroz Marie-Ludivine, née Guex-Crosier, Ravoire, 63 ans ; Abbet Jos.-Henri de Jean-Marie, Chemin, Bourg, 60 ans ; Arlettaz Joséphine de Maurice, célib. Bourg, 59 ans, Arlettaz L.-Ant., né Darbellay, Bourg, 40 ans ; Vouilloz Jean-Marie de Jean-Marie, célib. Bourg, 77 ans.

Mariages

Aucun.

Confédération Suisse

La descente du Rhône. — La flotille des pontonniers vaudois venant de Brigue est arrivée mardi après-midi à Marseille.

Elle a été reçue par le cercle de l'Helvétie, où elle était attendue. Les embarcations ont été réexpédiées en Suisse par la voie ferrée.

Les recettes des douanes. — Le montant des recettes des douanes pour le mois d'août est de 5 millions 186,831 fr. 96 (août 1907 : 5,900,692 fr. 27) ; il y a donc une diminution de fr. 713,860 31.

De janvier à fin d'août, les recettes se sont élevées en 1907 à 45,727,686 fr. 11, contre 44,857,965 fr. 99 en 1908 — diminution de 869,720 fr. 12. Le fléchissement va s'accentuer encore ; à la fin de l'année, il va atteindre les quatre millions de francs. Tous les articles sont en diminution.

Recensement du bétail en 1906. — Le recensement de 1906 a donné un total de 1,498,144 têtes bovines, dont un peu plus de la moitié sont des vaches (le 52,5 %), 135,372 chevaux, 3153 mulets, 1679 ânes, 548,970 porcs, 209,997 moutons, 362,117 chèvres, ce qui fait un total de plus de 2 millions 750,000 animaux domestiques.

Chaque détenteur de bétail avait en moyenne 10 animaux domestiques, ce qui constitue le chiffre le plus fort des cinq derniers recensements qui ont donné : 1901, 2,599,470 animaux domestiques (par détenteur 9,3) ; 1896, 2,675,322 (par détenteur 9,3) ; 1886, 2,468,992 (par détenteur 8,5) ; 1876, 2,240,104 (par détenteur 7,9).

Quant au rapport de ce gros troupeau, le voici : Le travail des animaux de l'espèce chevaline, des bœufs et des vaches a rapporté 128,821,222 fr. ; le lait des vaches et des chèvres 287 millions ; la laine des moutons 2 1/4 millions. La viande du bétail bovin, des porcs, des moutons et des chèvres, 182 millions. Les peaux brutes, près de 12 millions.

Le prix des blés. — La statistique fédérale du commerce signale une diminution assez sensible de l'importation des farines allemandes. Le syndicat des meuniers suisses dit à ce propos qu'alors que de l'Argentine, des Etats-Unis, du Canada et d'autres contrées productrices de blés on annonçait des récoltes abondantes, ce qui faisait espérer un fléchissement des prix des grains, ces prix, au contraire, ont monté sensiblement. Les meuniers allemands ont suivi la cote du marché, en élevant aussi le prix de leurs farines ; les meuniers suisses, en revanche, pour regagner un peu de terrain perdu, ont maintenu les prix sans changement ; actuellement la différence existant entre les prix du syndicat allemand et ceux de nos meuniers a été réduite de plus d'un tiers. La concurrence nous a épargné jusqu'ici le renchérissement des farines qui s'est déjà produit dans la plupart des pays européens. Si, cependant, le prix des blés montait encore, nous aurions en Suisse aussi un relèvement du prix des farines.

Les Israélites en Suisse. — Le nombre des Israélites établis en Suisse n'est pas élevé. La *Neue Judische Korrespondenz* nous apprend qu'il était de 3,145 en 1850, de 6,996 en 1870, de 8,069 en 1890 et de 12,267 en 1900. En proportion avec le nombre total des habitants, la population juive se trouve être de 2 pour 1000 en 1850 et de 4 pour 1000 en 1900.

Des 12,000 juifs qui vivent en Suisse, 5,000 seulement sont citoyens suisses, les autres sont étrangers. Le canton de Zurich est celui où le nombre des juifs est le plus élevé, 2,933. Le canton d'Uri n'a qu'un seul israélite, un étranger. Il n'y a pas un seul juif dans les demi-cantons d'Obwald, Nidwald et Appenzell-Intérieur.

La Suisse n'a accordé aux israélites le droit de libre établissement que dans la soixantième année du dix-neuvième siècle.

Nouvelles des Cantons

Zurich. — *Plus de colporteurs étrangers.* — La Direction cantonale de justice du canton de Zurich a décidé de retirer toutes les patentes de colporteurs aux ressortissants italiens à partir du 1er janvier 1909. Cette mesure a déjà été prise à l'égard des sujets allemands, autrichiens et russes et est accueillie avec joie par toute la population en général.

Schwytz. — *Fille pratique.* — L'autre matin, un paysan de Steinen remarquait que la plus belle de ses vaches avait été volée à l'écurie pendant la nuit. La police fit des recherches et rejoignit à Muottatal une jeune fille conduisant une superbe bête en laisse. C'était la propre fille du paysan, qui, pour pouvoir se marier — ça pressait — n'avait rien trouvé de mieux que de voler une vache à son père, pour la vendre !

Grisons. — *Une prison modèle.* — L'autre jour, le personnel de l'Hôtel-de-Ville, à Dissentis, voulait terminer la saison par un bal. Malheureusement, il manquait un musicien. „Qu'à cela ne tienne, fit l'un des danseurs ; mon ami le geôlier a en „pension" un individu maître dans l'art de tapoter sur le piano !" Et le voilà qui va chercher le musicien ambulant ; on dansa fort et ferme toute la nuit ; puis au petit jour on reconduisit à l'„hôtel de l'Etat", le maître de bal improvisé.

Vaud. — *Une grâce.* — Par 123 voix contre une, le Grand Conseil a décidé de faire remise complète de la peine à la nommée Ida Gilliéron, condamnée, en 1903, à quinze ans de réclusion pour avoir empoisonné son enfant âgé de trois ans, pour empêcher qu'il ne soit remis après le divorce à son père indigne. La malheureuse est atteinte de phtisie et n'a plus que quelques mois à vivre, et elle a demandé à les passer près de ses parents, âgés de 73 et 74 ans.

Fribourg. — *Sans gêne d'une commune.* — La commune fribourgeoise de Chiètres fait en ce moment construire une remise de pompes sur une partie du cimetière. De grands creusages sont nécessaires à l'édification du bâtiment et des quantités d'ossements ont été mis à jour. Au lieu de réunir crânes, fémurs, tibias, etc, etc., dans une fosse commune, on charge tout simplement le tout, mêlé à la terre, sur des chars et on conduit cela dans le marais !

Nouvelles étrangères

Maroc

Moulay Hafid triomphe

Une lettre apporte à Tanger la nouvelle de la proclamation de Moulay Hafid à Safi. Il ne reste donc plus au nouveau sultan qu'à se faire proclamer à Casablanca et à Mogador. Sa proclamation dans cette dernière ville est une affaire d'un ou deux jours. Pour Casablanca elle sera un peu plus difficile.

Une lettre de l'intérieur annonce que le général en chef de l'armée aziziste, M'tougui, qui est cerné, a offert sa soumission sans conditions au caïd Glaoui, qui a refusé, déclarant que M'tougui devait se rendre sans conditions.

Défaite de la harka marocaine

Une dépêche de Colomb-Béchar annonce que la colonne française du colonel Alix a attaqué hier matin, lundi, à 6 heures, la harka. Le combat a duré toute la journée et il s'est terminé par la défaite des Marocains, qui ont été mis complètement en déroute.

Les Français n'ont eu que trois blessés.

Angleterre

Scènes violentes en Irlande

Des scènes violentes se sont produites en Irlande dimanche à l'occasion de la vente de propriétés, notamment à Newcastle West où les députés Kettle et Grove, qui devaient prendre la parole à un meeting organisé par l'Irish National League au sujet de la vente des propriétés appartenant au comte Devonshire, ont été fort maltraités et plus ou moins sérieusement blessés, tandis que la tribune d'où ils venaient de parler était démolie.

A Kildorrery des scènes analogues se sont produites. Le député Cullipan a étté malmené et a reçu force horions.

Un prince hué

Des scènes regrettables ont marqué la visite du prince Arthur de Connaught à Glasgow, où il était venu inspecter les bataillons scolaires.

Des socialistes et des sans-travail ayant manifesté lors de l'arrivée de la voiture du prince, des mesures de police avaient été prises.

Au moment où la voiture du prince s'arrêtait devant l'Hôtel-de-Ville, des huées s'élevèrent dans la foule et le „Red Flag" (drapeau rouge) chant de révolte, fut chanté.

A la sortie du prince et des autorités municipales après le déjeuner, de nouvelles huées se firent entendre au milieu des cris : Quels cigares fumez-vous ? Qu'est-ce que vous avez mangé ! Assassins ! ".

Quand la voiture s'ébranla, une partie de la foule poussa encore de vigoureuses huées, mais qui furent dominées, cette fois, par les acclamations.

Le cortège une fois parti, les manifestants réussirent à rompre les cordons de police et quelques échauffourées se produisirent. La police reforma ses rangs et la pluie qui se mit à tomber dispersa peu à peu les manifestants.

Il faut ajouter que lorsque la musique d'un régiment joua l'hymne national, la foule resta couverte et répondit par le chant „Red Flag" et la „Marseillaise".

La manifestation est due à la misère croissante qui règne en ce moment en Ecosse.

BIBLIOGRAPHIE

Amour d'automne

par André Theuriet

On sait que les éditeurs Calmann-Lévy ont le désir de ne comprendre dans leur Nouvelle Collection illustrée que des chefs d'œuvre, mais des chefs-d'œuvre de tous les genres. Aussi ont-ils choisi pour leur publication de ce mois-ci : *Amour d'Automne*, par André Theuriet. Ce roman peut être lu de tous, tout en étant romanesque, varié et passionné. Et qui, d'abord, n'est pas épris des qualités d'émotion et de poésie d'André Theuriet, ce don qu'avait au plus haut point le maître regretté d'écrire des romans où l'intérêt de l'intrigue allait toujours croissant ? Rarement ces merveilleuses dispositions furent exploitées avec plus de maîtrise que dans *Amour d'Automne*.

Amour d'Automne, c'est en effet l'idylle douloureuse de ceux qui aimèrent trop tard, et nul mieux qu'André Theuriet ne sut manier les nuances de sentiment.

Quel pays aussi pouvait mieux inspirer le romancier, qui était un poète à ses heures, que ces rives enchanteresses du lac d'Annecy ? et ce sont les fleurs sauvages des montagnes savoyardes, qui embaument l'intrigue de la charmante héroïne Mariannette et de Philippe Desgranges. On le voit d'après ce trop court aperçu, tout contribue à faire d'*Amour d'Automne* un délicieux chef-d'œuvre.

Georges de Prouves.

Un lourd tribut

L'anémie chez les adolescents

Les jeunes gens et surtout les jeunes filles payent un lourd tribut à l'anémie qui leur prend toutes les forces, mine leur santé, au moment même où il serait nécessaire qu'ils soient en possession de toutes les ressources d'énergie vitale, leur organisme en développement se montrant plus exigeant. A toutes les mères à qui la santé de leurs enfants est une cause de souci nous conseillons de lire la lettre que vient de nous écrire M. A. Crausaz, qui demeure à Lausanne, rue des Deux Marchés, n° 24.

Mlle Rachel Crausaz (cl. Messaz, Lausanne

„J'avais ma fille très malade depuis des mois, nous dit-il. Remèdes, suralimentation, j'avais tout essayé pour la guérir de l'anémie qui la minait, mais rien n'a pu la rétablir ; elle était d'une pâleur verdâtre, sans forces, et je vous avoue que je la croyais perdue. Ma femme eut l'idée que les pilules Pink pourraient faire du bien à notre enfant et insista auprès de moi pour que nous lui en fassions prendre. Je cédai à ce désir et peu de jours après que notre fille eut commencé à prendre ces bienfaisantes pilules, j'eus la joie de constater que son état s'améliorait d'une façon vraiment surprenante, c'était une vraie résurrection et tout le monde dans notre entourage a été surpris de la rapide guérison que les pilules Pink ont donnée à notre fille, qui a aujourd'hui une santé magnifique. Je crois de mon devoir de vous féliciter publiquement de l'efficacité remarquable des pilules Pink pour la guérison de l'anémie et je serai heureux si je puis ainsi être utile aux parents qui doivent souffrir comme j'ai souffert moi-même de voir leurs enfants dépérir malgré tous les soins".

Espérons que le vœu de M. Crausaz s'accomplira, et que cette relation de la guérison de sa fille tombera sous les yeux des jeunes filles anémiques ou chlorotiques, ou sous les yeux de leurs parents. Les pilules Pink ne guérissent pas tous les maux malheureusement, mais elles combattent d'une façon certaine quelques maladies dûes à l'appauvrissement du sang, à la faiblesse des nerfs. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, qui ont pour origine la pauvreté du sang. Elles guérissent l'épuisement nerveux, la neurasthénie, car elles sont un parfait tonique du système nerveux.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse : MM. Cartier & Jörin, droguistes, Genève. 3.50 francs la boîte, 19 francs, les 6 boîtes, franco.

✖✖✖✖✖✖✖✖✖✖✖

Administrations Communales !

Si vous voulez être promptement et bien servies pour vos travaux d'impressions tels que :

Registres. En-tête de lettres
Bordereaux d'impôt
Enveloppes de toute grandeur
Listes de répartition
Réglements bourgeoisiaux
Livres à souche
etc., etc.

Adressez-vous à

l'Imprimerie Commerciale

Pillet & Darbellay

Martigny

✖✖✖✖✖✖✖✖✖✖✖

Martigny-Châtelard

Le public est informé que les derniers trains du soir Vernayaz-Salvan et Salvan-Vernayaz continueront à circuler régulièrement pendant le mois de septembre.

Vernayaz dép. **8.34 h.** **Salvan** arr. **9.06 h.**
Salvan „ **9.15 h.** **Vernayaz** „ **9.47 h.**

Le Chef d'exploitation.

La FANFARE DE RIDDES donnera le 13 ct un

GRAND LOTO

et les 20 et 22 ct. BAL champêtre

Bonne musique *Invitation cordiale*

Le Comité.

Vin blanc — Vin rouge

de raisins secs Ia à **20 fr.** les 100 lit.

garanti nat., coupé *avec* vin de raisins secs à **27 fr.** les 100 lit.

pris en gare de Morat contre remboursement. — Analysé par les chimistes — Fûts à disposition. — Echantillons gratis et franco.

OSCAR ROGGEN, MORAT

!! MEUBLES !!

= FABRIQUE DE MEUBLES, WIDMANN, SION =

INSTALLATION COMPLÈTE de salons, salles à manger et chambres à coucher. - Glaces. - Chaises de Vienne

Meubles rembourés. — Crin animal. — Coutil pour matelas.

—o— Vente en gros et au détail —o—

— *CATALOGUE ILLUSTRÉ envoyé gratuitement sur demande* —

Jeune fille pourrait entrer de suite comme

Apprentie modiste

chez Mme Remy-Schmid, Sion.

AVIS

Un **jeune homme** intelligent, de bonne famille, pourrait apprendre le métier de

Pâtissier-Confiseur

Conditions avantageuses.

S'adresser à la Pâtisserie, Place centrale, Martigny-Ville.

On cherche pour bureau à Sion pendant les vendanges

Jeune Homme

avec bonne écriture pour faire la correspondance, des courses, etc.

Offres avec conditions à adresser sous chiffres V 13,886 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Tirage définitif et irrévocable le 29 octobre 1908

BILLETS

de la **Loterie en faveur de la construction d'une église catholique à Balsthal** envoyés jusqu'à épuisement complet à 1 fr. plus 20 ct. pour la liste.

Gros lot Fr. **40,000.**

Téléphone

Mme Hirzel-Spörri, Zoug

Billard à vendre

avec accessoires

Fabrication soignée.

Adresse : Case postale 5132, Saxon.

SANTAL CHARMOT

20 années de succès

Souverain dans les maladies des **VOIES URINAIRES**

Dans toutes les pharmacies

Dépôt général : **Pharmacie de la Cité, Genève.**

VENTE

de

Matériel agricole et articles de cave

Les héritiers du défunt EMILE AUSSET à BEX exposeront en mise publique sous autorité de Justice, vu la minorité de l'un d'eux, les articles suivants, consistant en :

Plusieurs chars, charrues, herse, rouleau, faucheuse, fûts, bossettes, tonneaux, vin en bouteilles et quantité d'objets trop longs à énumérer.

On vendrait aussi un beau **pressoir** ayant bassin en granit, treuil et accessoires.

La mise aura lieu le **jeudi 17 sept. 1908,** dès 8 heures du matin dans la cour de la maison AUSSET à Bex.

Fortifications de St-Maurice

Fourniture de Farine

Le Bureau des Fortifications de St-Maurice, à Lavey-Village, met au concours la **fourniture de 60,000 kg. de farine No 2** (6 wagons).

Les soumissions doivent être adressées au dit bureau, **jusqu'au 15 septembre 1908,** où les feuilles qui contiennent les conditions peuvent être demandées.

IMPURETÉS

du sang, *boutons, dartres,* etc. disparaissent par une cure de

SIROP

de brou de noix ferrugineux

GOLLIEZ

(Marque : 2 palmiers)

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 3 fr. et 5 fr. 50.

Dépôt général :
Pharm. GOLLIEZ, Morat

Je vends jusqu'à épuisement du stock

300 tonneaux à vins

bien conservés et bien avinés de la contenance de 6-700 litres. Tonneaux en bois de châtaigner fr. 24-27 ; en bois de chêne sans portette fr. 28 36 ; en bois de chêne avec portette fr. 29 38.

J. Winiger, Importation, Boswil

Aux expéditeurs de RAISINS

Si vous désirez recevoir un grand nombre de commandes, publiez des

ANNONCES

dans les journaux les plus répandus et les mieux qualifiés pour une publicité pareille.

Tous renseignements, listes de journaux, devis, etc., seront fournis immédiatement par l'agence de publicité

Haasenstein & Vogler

laquelle se charge **aux meilleures conditions,** de toute insertion dans n'importe qu'elle feuille suisse ou étrangère.

Catalogue gratis et franco sur demande

L'Imprimerie Commerciale Pillet & Darbellay, Martigny

avise sa clientèle et le public en général

qu'elle a transféré ses ateliers à

l'ancienne Maison des Bains, à l'Avenue de la Gare

Impressions en tous genres pour le Commerce, l'Industrie, les Administrations communales, Banques, Hôtels, etc., etc.

Classeurs Sœnnecken — Timbres en caoutchouc

ATELIER DE RELIURE

EXPLOSIFS

Mèche à mine. Accessoires
PRIX de FABRIQUE
PETITPIERRE FILS & Co
NEUCHATEL (SUISSE)
Maison Fondée en 1848
Fournisseurs des travaux du Loetschberg

WESTFALITES
GÉLATINE-WESTFALITE

les plus économiques,
les plus actifs,
les plus sûrs.

Attestations de 1er ordre

Fournisseurs des grands travaux suisses

Détonateurs de 1er choix.

Téléphone 315 —o— **Mèches à mine**

Les Scieries Renfer & Cie, A. G.

BOUJEAN & BIENNE

se recommandent pour la livraison de

PLANCHES EN SAPIN ET BOIS DUR

de toutes dimensions.

Beaux choix qe planches en chêne

Lames sapin et pitch-pin

PARQUETERIE USINE D'INJECTION

GRANDES TEINTURERIES de Morat et Lyonnaise de Lausanne S. A.

LAVAGE CHIMIQUE

des vêtements de dames et d'hommes

Teintures en toutes nuances des vêtements *sans rien découdre*
NETTOYAGE des GANTS, BOAS, FOURRURES, etc.

Dépôts à Martigny, Mme **Sauthier-Cropt,** négt. ; Mme **Moret-Gay,** négt. (Bourg) ; Saxon Mme **Marie Bessard,** tricoteuse ; St-Maurice, Mlles **Rappaz,** modes.

DEUIL

L'Imprimerie Commerciale
Pillet & Darbellay, à Martigny Avenue de la Gare
livre les

Lettres de faire-part

en 1 heure

On reçoit les commandes par téléphone

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS !

Si vous voulez ouvrir de nouveaux débouchés et donner plus d'extension à vos affaires, insérez des annonces dans

LE CONFÉDERÉ

où la publicité est très efficace vu son grand nombre d'abonnés et lecteurs.

S'adresser à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Montreux, Genève, ou à l'imprimerie Commerciale, Martigny.